

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0016251

178557

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0944

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HALMANY ABDELMYID

Date de naissance : 09.01.1930

Adresse : Coop/ALICHAIFI 21 sidi El Aaraf

Tél. : 0632.88.66.46

Total des frais engagés : 644,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. A.H. TADLAOU
Chirurgie Générale
Chirurgie Gynécologique
12, Bd. d'Anfa - Casablanca

Date de consultation : 26 Sept 2023

Nom et prénom du malade : 21 TOUNE LERBIRA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 10/10/23

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur A. H. TADLAOUI

CHIRURGIE GÉNÉRALE, GYNÉCOLOGIQUE

& COELIOCHIRURGIE

Ex. Assistant du C.H.U Averroès

الدكتور عبد الفتاح التدلاوي

مساعد سابق بالمركز الصحي الجامعي ابن رشد

الجراحة العامة. جراحة الأمراض النسوية

الجراحة بالكاميرا

12, Boulevard d'ANFA (Place Verdun)

☎ : 27-66-40 & 27-48-20 Fax : 27-66-40

Patente N° 35507242

Expert auprès des Tribunaux

الهاتف 27.48.20 - 27.66.40

12 شارع أنفا الدار البيضاء

CASABLANCA le

26 Sept 2023

الدار البيضاء في

M. Zitoune Lekhria

89.00

Additiva N° 15 met aphid **(SV)**

95.00

Beroceal 1g mode et ap **(SV)**

40.00

Predni 20.G

(SV)

3g x 3J

2g x 3J

1g les 3 premiers **(P111)**

Dr. A. H. TADLAOUI
Chirurgie Générale
Gynécologique
12, Boulevard d'Anfa, Casablanca
15.00

Stre 2am 1felle le m **(SV)**

Brexin

1 sachet Sa la deuxi **(SV)**

Fr 344.30

Si on n'aime pas toucher les gens, les écouter, si on n'a pas le désir de les rendre heureux, est-on Médecin ?